

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

- 1°. **N**OM de l'endroit où est située l'école? *St martin - pont - fiaugères - et progens.*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Sont tous ces endroits des communes mais les uns et les autres sont isolés*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *toutes de la paroisse d St martin chacun d'elles ont leur agence.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence reffort-il? *district de Ruc*
- d. District *Canton de Fribourg*
- e. Canton
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au reffort de chaque école. *St martin a des maisons éloignées d'une demi heure pont d'un demi quart d'heure fiaugères d'un tier d'heure progens d'un quart d'heure du centre de chaque Commune*
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école. *toutes la commune de Bexensans doit venir a St martin*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *une partie de la commune de Bexensans est éloignée d'un quart d'heure l'autre d'un demi heure.*
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *St martin 50. pont 26. Fiaugères 30 progens.*

St Martin Fiaugères et Progens.

(2)

Éloignement des écoles

leur nom

leur distance

St martin - pont - fiaugères - et progens.

Sont tous ces endroits des communes mais les uns et les autres sont isolés

toutes de la paroisse d St martin chacun d'elles ont leur agence. district de Ruc

Canton de Fribourg

St martin a des maisons éloignées d'une demi heure pont d'un demi quart d'heure fiaugères d'un tier d'heure progens d'un quart d'heure du centre de chaque Commune

toutes la commune de Bexensans doit venir a St martin

une partie de la commune de Bexensans est éloignée d'un quart d'heure l'autre d'un demi heure.

St martin 50. pont 26. Fiaugères 30 progens.

(2)

4° Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? -----

La plus voisine trois quart d'heure

a. Leurs noms. -----

(Chapelle, porcel, le Crest, Censales,

b. Leurs distances réciproques. -----

I I

I N S T R U C T I O N .

5° Qu'enseigne-t-on dans chaque école? -----

on y enseigne a lire écrire, les Elements de la religion l'orthographe et l'arithmétique

6° Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? -----

on la tient de puis le mois de Septembre jusqu'à la S. Jean

7° Livres élémentaires, lesquels sont en usage? -----

des livres de piété et d'histoires le Catechisme.

8° Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? -----

aussi bien que le local isolé le permet

9° Durée de l'école chaque jour? -----

a proportion de la diligence des enfans et selon leur nombre.

10° Les enfans sont-ils distribués ou classés? -----

et

I I I

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11° Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? -----

Ce sont les députés du Corps de paroisse sous l'approbation des Supérieurs Ecclesiastiques.

b. D'où est-il? -----

L'un est de S. martin l'autre de Bexensans

c. Son nom? -----

ce lui de S. martin faisant les Ecoles de S. martin et pont s'appelle antoine monney et l'autre faisant les Ecoles des fraugeres et progers s'appelle Etienne Sauter.

(3)

- d. Son âge. ————— antoine monney a 45 ans et etienne Leuteur 27
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? ————— antoine monney et marié et a 5 enfans
L'autre ne l'est pas encore.
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? ————— Le 1.^e est regent depuis 17 ans le 2.^e depuis deux ans
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? ————— Sont toujours resté dans leur endroit natal le premier est menuisier de profession le second est laboureur.
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? ————— ils servent l'un et l'autre de clercs à l'Eglise.
- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? ————— Le nombre comme est dit cy devant soit garçons soit filles
- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. ————— il n'y a pas de biens fonds attachés aux écoles
La paroisse les paye en partie d'une fondation faite pour cela.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur? ————— cette rente pour les deux regents porte 40 livres par ans.
- c. Source des revenus. ————— nous ignorons la source de la fondation.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? ————— outre la susdite rente de 40 livres chaque faux seigneur doivent payer au Regents comme clercs de l'Eglise un quarteron de graines comme ils ont l'usage de le manger ceux qui ne sement rien pour dit quarteron payent sept baches.
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? ————— on ne paye pas autre chose.
- 15°. Bâtiment de l'école. ————— il n'y en a pas d'attachés ceux qui sont au Centre de la commune pretent volontiers leur maisons
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension des deux Regent est en Argent 40 livres et les quarterons comme ceux d'église peuvent fournir l'environ de 15 sacs mais au moins les deux tiers avoine.

il n'y a rien autre

St Martin, Pont,
Fingères & Progeny

Compte de l'Agent de l'école qui est chargé de remettre les réponses aux autorités supérieures dans ce sens